

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération : **2023-09-96**
OBJET : **DENOMINATION DE VOIE – IMPASSE DU PRE CLOUET**
Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 26
Présents : 21
Pouvoirs : 5

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 19 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Absents : 0
Votants : 26

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Frédéric CHAPEAU, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

Délibération comportant :
- ANNEXE -
**DENOMINATION DE
VOIE IMPASSE DU
PRE CLOUET**

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mickaël MENDES donne pouvoir à Claude RINCE, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Benjamin VACHET

Dans le cadre du permis d'aménager n°44209 18 E3018, accordé le 12 avril 2019, il convient de dénommer l'impasse créée, cadastrée section ZZ n°269. Il est proposé de dénommer la voie : Impasse du Pré Clouet.

Considérant le plan annexé,

Vu l'avis de la Commission « Aménagement, Environnement, Transition énergétique » du 12 septembre 2023,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **De DENOMMER la voie du permis d'aménager 44209 18 E 3018 : Impasse du Pré Clouet.**

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Isabelle GROLLEAU

